

Accueil familial de jour : évolution du dispositif intercommunal

CONTACT PRESSE

RAFFAELE FRAOMENE
CONSEILLER ADMINISTRATIF
DÉLÉGUÉ AU SERVICE DE
L'ENFANCE

R.FRAOMENE@CAROUGE.CH

022 307 89 37

Carouge, le 1^{er} juillet 2026

À LA SUITE DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE BARDONNEX DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE AFJ GENÈVE SUD-OUEST, LA VILLE DE CAROUGE MET EN PLACE DES MESURES VISANT À ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR.

L'Accueil Familial de Jour (AFJ) Genève Sud-Ouest (GSO) est une association intercommunale chargée de l'emploi d'accueillantes familiales de jour, assurant la prise en charge d'enfants à domicile.

Fondée en 2011, l'association regroupait initialement sept communes, Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier. Depuis 2022, son périmètre s'est progressivement réduit pour réunir aujourd'hui la Ville de Carouge et la Commune de Bardonnex, rassemblant 16 accueillantes familiales et accompagnant environ 60 familles.

Le retrait annoncé de la Commune de Bardonnex, qui a pris l'option de remplacer ses 3 places à l'AFJ par 7 places en crèche à Perly, conduit de facto à la dissolution de l'association intercommunale. La Ville de Carouge a alors décidé de redéfinir les modalités permettant d'assurer la poursuite d'un accompagnement de qualité pour les familles et les accueillantes familiales de jour.

Face à cette évolution, le Conseil administratif de la Ville de Carouge a immédiatement affirmé une priorité claire : minimiser, autant que possible, l'impact de ces mesures sur les familles ainsi que sur les accueillantes familiales de jour.

Ainsi, la Commune de Bardonnex et la Ville de Carouge ont pris la décision de soutenir la structure jusqu'au 1^{er} août 2027, date de sa dissolution formelle. Dans l'intervalle, la Ville de Carouge s'engage à maintenir les prestations suivantes :

- un soutien administratif pour l'accompagnement des aspects contractuels formalisés entre les accueillantes et les familles ;
- un accompagnement pédagogique pour les questions relatives à l'accueil quotidien des enfants et de leurs parents ;
- la mise à disposition d'un lieu d'accueil ouvert chaque matin, animé par une professionnelle de la petite enfance.

La Ville mettra également en place un accompagnement individualisé afin de soutenir les accueillantes familiales dans leur transition vers un nouveau cadre d'exercice de leur activité, qui s'inscrira désormais dans un fonctionnement indépendant.

Des formations spécifiques, dispensées par des professionnels, seront également organisées afin d'accompagner les accueillantes sur les aspects juridiques et organisationnels liés à cette évolution. Un soutien à la mise en avant de leur activité sur les réseaux sera également proposé.

Les accueillantes familiales ainsi que les familles ont d'ores et déjà été informées de ces changements. Des séances d'information complémentaires seront organisées tout au long de l'année scolaire 2026–2027 afin d'accompagner chacune et chacun dans cette transition.

Consciente des interrogations et préoccupations que cette évolution peut susciter, la Ville de Carouge et la Commune de Bardonnex veilleront à maintenir un dialogue constant avec les accueillantes familiales ainsi qu'avec les familles afin d'accompagner cette transition dans les meilleures conditions possibles.

Cette démarche, imposée par les circonstances, ne remet aucunement en question la politique active que mène la Ville de Carouge en faveur des familles, de l'accueil de l'enfance et plus largement du soutien à la parentalité. La Ville poursuit en effet ses efforts en matière d'ouverture de nouvelles structures d'accueil actuellement au nombre de 10, depuis la municipalisation des crèches effective depuis le 1^{er} janvier 2026. La Ville de Carouge prévoit l'ouverture de nouvelles structures en lien avec le développement urbanistique important que connaît la commune.